

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025
Séance n° 1

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Mercredi 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de février (26/02/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 14 février 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – M. DELPECH M. – M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – M. COUPEAU D. - M. VAL N. - Mme DETRAU C. - M. SPERANDIO S. – Mme VESIN S. - Mme SAVERIO M. - M. CHASSAGNE B

ABSENTS EXCUSES

Mme BOUVIER L. – Mme GASBARRE S. - Mme TREMON S. – Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité des votants.

1 – Points sur les travaux

M. MORELLINI pour la Commission Travaux informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la salle des Templiers.

A ce stade, la majorité des travaux sont avancés et la Commission Aménagement et Entretien des Bâtiments Communaux a choisi les couleurs des peintures.

2 – Modification des statuts du SDE (Syndicat Départemental d'Electrification)

DEL_001_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet des statuts rénovés a pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées.

Le point d'utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'information géographiques est complété pour élargir les services proposés par le SDE dans le domaine cartographique. S'agissant d'une modification statutaire celle-ci est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux conformément à l'article L5211-20 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les statuts modifiés du SDE 82,
- Autorise M. le Maire à notifier cette décision par délibération au président du SDE.

3 – Election des délégués à la CIAF

DEL_002_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du passage de la Ligne à Grande Vitesse, le Conseil Départemental a instauré des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (cette commission ne traitera que du foncier non bâti). Pour ce qui nous concerne, cette commission regroupe les communes de Donzac, Dunes, Sistels, Saint-Cirice et Saint-Loup.

La représentativité de notre commune doit être composée de la manière suivante :

- Le Maire,
- 3 propriétaires de foncier non-bâti de la commune élus par le Conseil Municipal (2 titulaires et 1 suppléant) et qui auront fait acte de candidature par écrit avant le jour et l'heure de l'élection (soit le 26/02/2025 à 19h00),
- 2 exploitants agricoles nommés par la chambre d'agriculture et qui auront fait acte de candidature auprès de la Chambre.

M. le Maire précise :

- Que l'information concernant les dépôts de candidature pour les propriétaires fonciers de non-bâti parue sur l'application Panneapocket a été affichée en Mairie et a été déposée dans le cadre des annonces légales comme l'exige la loi, dans un Journal d'Annonces Légales (la Dépêche du Midi) dans les délais impartis.
- Qu'à l'issue de la publication, trois candidatures ont été déposées :

M. ASTRUC Christian,

Mme DEBONO Marianne,

M. MOLIE Roger.

L'élection à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- **1^{er} tour de scrutin : élection des 2 titulaires :**

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletin nul ou blanc : 0

Exprimés : 11

Ont obtenu :

M. MOLIE Roger : 10 voix,

M. ASTRUC Christian : 6 voix,

Mme DEBONO Marianne : 6 voix.

M. MOLIE Roger est élu en qualité de titulaire de la CIAF n°1.

- **2^{ème} tour de scrutin :**

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletin nul ou blanc : 0

Exprimés : 11

Ont obtenu :

Mme DEBONO Marianne : 6 voix,

M. ASTRUC Christian : 5 voix.

Mme DEBONO ayant obtenu la majorité relative est élue en qualité de titulaire de la CIAF n°1.

Vu qu'un seul candidat en lice pour la place de suppléant, M. ASTRUC est élu en qualité de suppléant de la CIAF n°1.

Le résultat de ce vote sera transmis au contrôle de légalité.

4 – Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de M. le préfet, le plan communal de sauvegarde doit être révisé.

M. le Maire rappelle que ce plan de sauvegarde peut être mis en exécution en cas d'accident majeur intervenant sur la commune.

La Mairie a commencé cette révision. Le Conseil Municipal propose que soit inséré dans le bulletin municipal à paraître :

- Une information concernant le PCS,
- Un questionnaire dédié aux administrés afin de connaître pour certains leur vulnérabilité, pour d'autres les ressources en compétences, matériel ou moyens humains qu'il seraient en mesure de proposer dans l'éventualité du déclenchement du PCS.
- Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera également inséré dans le « Reflets ».

5 – Questions diverses non inscrites à l'ordre du jour

1 - Salles du complexe PSO

M. le Maire informe que suite à la visite de sécurité des salles Bleuets et Freesias il serait souhaitable de faire contrôler les installations de sécurité de ces salles.

M. le Maire propose un devis de la société Securelec pour un montant annuel de 515.81 euros TTC comprenant la vérification de :

- 12 BAAS de type 3 (blocs de sécurité),
- 8 DM rouges de marque URA (déclencheurs manuels),
- 24 batteries NIMA 8.4 V 200 MA/h,
- 1 contact « Arrêt sono »,
- 1 remise en lumière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Securelec et charge M. le Maire de signer le devis.

2 – Hygiène canine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi à maintes reprises du fait que les propriétaires de chiens les emmènent dans les espaces publics aux fins de défécation.

Pour endiguer cette nuisance, M. le Maire propose que soient mis en place des distributeurs de sacs permettant de ramasser les excréments des animaux.

La société PHILMAT offre aujourd'hui une promotion de trois bornes équipées de distributeurs et de poubelles pour un montant de 591.00 euros HT.

Ces distributeurs de sacs d'hygiène canine seront implantés :

- A l'aire de jeux de l'esplanade Charles de Gaulle,
- Au complexe Pôle Sud-Ouest,
- Promenade des Remparts.

L'information sera diffusée sur Panneaupocket à l'issu de la mise en place de ces poubelles.

3 – Subvention classe de découverte (DEL 003 2025)

DEL_003_2025

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant du corps enseignant par lequel deux institutrices du groupe scolaire souhaitent effectuer une classe de découverte à la grande motte (34) du 23 juin au 27 juin 2025 et sollicitent à ce titre une subvention de 3456.00 euros.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département intervient à parité, à condition que la commune abonde avec un maximum de 24.00 € par enfant et par nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte de subventionner cette classe de découverte sur la base suivante :
- 24 € / nuitée X 36 enfants X 4 nuitées soit un montant de 3456.00 euros,
- Charge M. le Maire de procéder au paiement de cette subvention auprès de la coopérative scolaire.

4 – Rythmes scolaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- que les rythmes scolaires peuvent être modifiés tous les 3 ans,
- que les institutrices souhaiteraient revenir à une semaine à 4 jours,
- qu'après renseignements pris auprès de l'Inspection de l'Education Nationale du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse à l'Engagement et au Sport) ainsi qu'auprès des FRANCAS, il s'avère que la scolarité à 4 jours présente des inconvénients en terme de répartition des heures de classe, de temps de pause, d'organisation, d'impact financier pour les familles ainsi que pour la collectivité qui se verrait privée du fond d'amorçage de 50 € / enfant / an qui servent à financer les TAP (Temps d'Activités Périscolaire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis défavorable au passage aux 4 jours de scolarité par semaine.

5 – Terrain multisports

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réflexion menée concernant le projet de City Stade les subventions suivantes pourraient être obtenues de la part de :

- l'Etat : 25 %,
- le Conseil Départemental : 22 %,
- la CC2R : 20 %,
- l'Agence Nationale du Sport : 13 %,
- les 20 % restants seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge M. le Maire de demander les subventions aux différents organismes.

6 – Mise en peinture des volets de la Mairie

DEL_004_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2024, l'entreprise SORIANO Alexandre a fourni un devis de remise en peinture après décapage des volets de la Mairie pour un montant de 3640.00 € exonérés de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté et charge M. le Maire de faire démonter les volets par les employés municipaux après repérage.

7 – Chauffage salle de Justice

DEL_005_2025 et DEL_006_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation de la salle des Templiers, il serait peut-être judicieux d'envisager le remplacement des convecteurs de la salle de Justice par un chauffage plus approprié.

L'entreprise IMS PAC ET CLIM qui installe le chauffage salle des Templiers a fait une double proposition concernant un chauffage réversible pompe à chaleur air air pour un montant de :

- Salle de Justice seule : 7500.00 € HT,
- Salle de Justice + Salle des Aînés : 11895.15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'opter pour la 2^{ème} solution, le chauffage de la salle du club des aînés (Automne Ensoleillé) étant très ancien,

- charge M. le Maire de demander les subventions à la CC2R, au Département et à la Région dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux suivant les bases suivantes :

- Région : 20 %,
- CD : 30 %,
- CC2R : 30 %,
- Commune : 20 %.

8 – Décision Modificative (BP 2024)

M. le Maire :

- informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter la somme de 628.31 € en crédit à l'article 7398 (versement RODP),

- précise que cette somme a été imputée à l'article 65311,

- informe le Conseil Municipal que ce virement a été effectué le 20/01/2025 à la demande de la Trésorerie.

9 – Projet d'agrivoltaïsme

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a été informé d'un projet de ferme agrivoltaïque au lieu-dit « Sannac » sur une superficie de 23 hectares.

Le branchement de cette centrale se ferait en empruntant les routes :

- VC 28 et 28 B jusqu'à la RD 48,
- RD 48 jusqu'à DUNES,

- RD 30 jusqu'à LAMAGISTERE,
- RN 813 jusqu'au poste source à VALENCE D'AGEN.

Soit 14 km et franchissement de 4 ponts.

Le Conseil Municipal, fait part de son inquiétude quand aux travaux de voirie.

M. le Maire rappelle que pour ces grosses structures le permis de construire est de la compétence du Préfet et non de la commune.

10 – Audit énergétique

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord afin que le SDE effectue un audit énergétique gratuit dans le cadre des économies d'énergie sur les salles du complexe Pôle Sud-Ouest et de la Mairie.

11 – Chemin Bureau

M. le Maire informe le Conseil Municipal au sujet du chemin (parcelle YA 132) qui dessert les parcelles de M. REDOUTEY, TROCMEZ, Mme OBERDORF appartenant à M. BUREAU.

Lors de la vente des terrains par M. BUREAU aux sus nommés, M. BUREAU s'était engagé à goudronner le chemin d'accès à ces parcelles.

Aujourd'hui, les propriétaires sollicitent la Mairie afin que ce chemin soit goudronné.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. BUREAU accepterait de céder gracieusement ce chemin.

Dans l'éventualité où la Mairie deviendrait propriétaire, il lui reviendrait la réfection de la bande de roulement et la pose d'un éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'envisage pas de prendre possession de ce chemin et souhaite que M. BUREAU respecte ses engagements.

Toutefois, une réflexion peut être menée. La parcelle de ce chemin étant très largement dimensionnée, un compromis avec les voisins pourrait être envisagé.

12 – Régulations pigeons

DEL_007_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que comme déjà évoqué lors de précédentes réunions concernant le problème lié à la surpopulation de pigeons et compte tenu des dégradations occasionnées sur les toitures, les trottoirs et chez les privés.

Compte tenu aussi des risques sanitaires que peut provoquer cette surpopulation, il y a lieu de réguler ce surnombre.

Un piégeage par un garde-chasse agréé par la CC2R offre une efficacité relative.

Afin de parfaire ce procédé, M. le MAIRE propose que soit pris un arrêté :

- Autorisant les chasseurs à pratiquer des battues aux endroits fréquentés par les volatiles au moyen de fusils à l'extérieur du village,
- Autorisant les chasseurs équipés de carabines à air comprimé munies de torche dans les dortoirs accueillant les pigeons (greniers, avant-toits, etc...) avec l'accord des propriétaires et sous couvert d'un encadrement compétent (Lieutenant de louveterie, garde-chasse agréé, etc...).

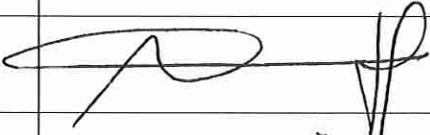
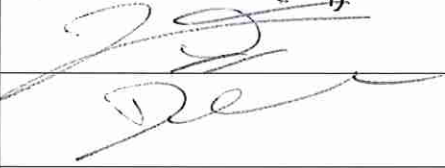






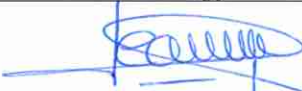


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions de M. le Maire,
- Le charge de prendre une délibération et un arrêté autorisant cette régulation,
- Le charge de conventionner avec l'ACCA (Association de Chasse Agrée) sur les modalités de cette régulation.

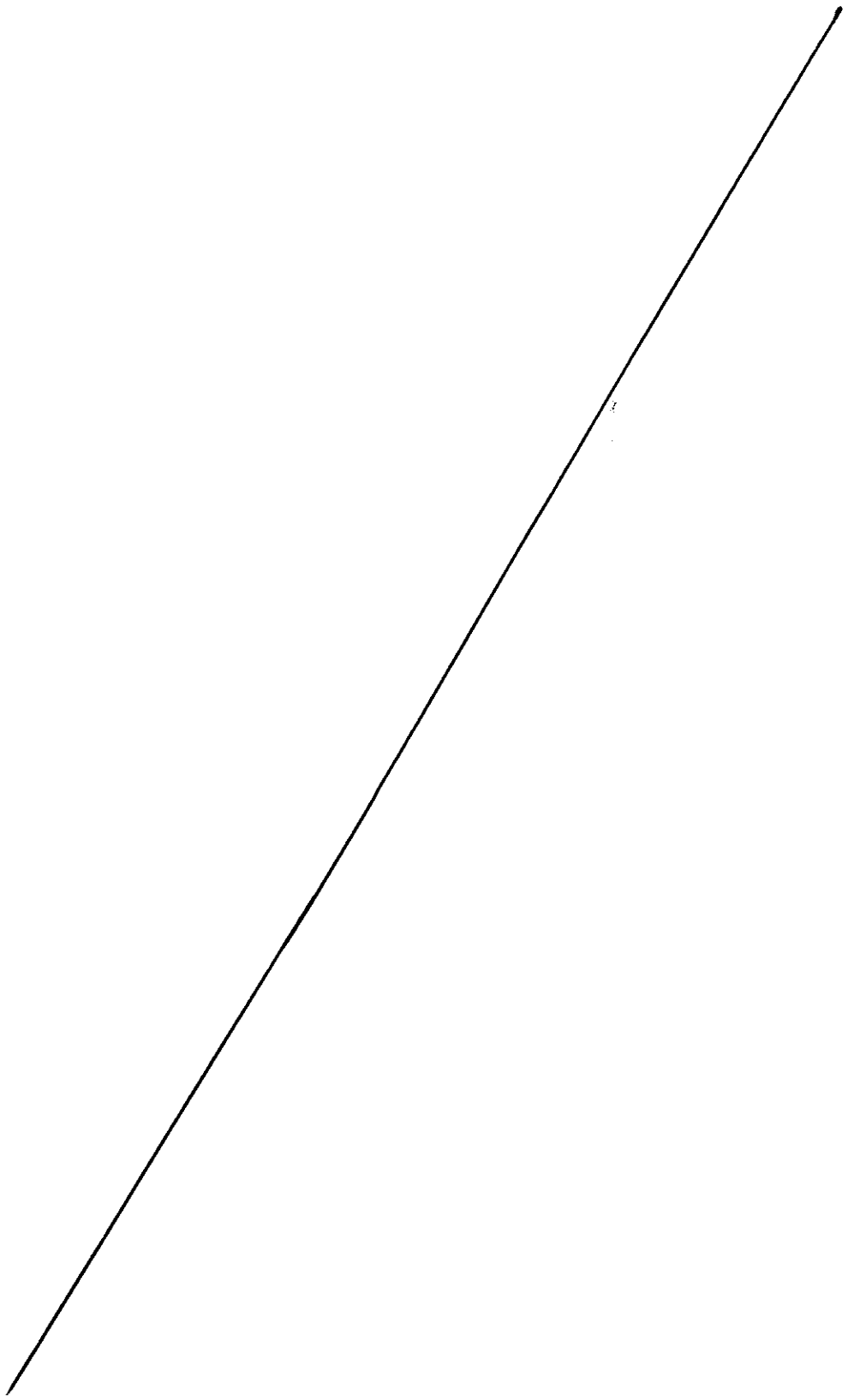
FIN DE SÉANCE



**FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2025**

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr ALARY Alain	
Mme VESIN Stéphanie	
Mr DELPECH Michel	
Mme BOUVIER Lina	
Mr MORELLINI Jean-Pierre	
Mme GASBARRE Séverine	
Mr LEMONNIER Dominique	
Mme DETRAU Christelle	
Mr COUPEAU Didier	
Mme TREMON Stéphanie	
Mr SPERANDIO Stéphane	
Mme SAVERIO Magali	
Mr VAL Noël	
Mme SESSOLO Lydia	
Mr CHASSAGNE Bastien	

Fait à DUNES, le 26/02/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025
Séance n° 2

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Jeudi 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois d'avril (10/04/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 03 avril 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – Mme VESIN S. – M. DELPECH M. – Mme BOUVIER L. – M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – Mme DETRAU C. – M. SPERANDIO S. - Mme SAVERIO M. – M. VAL N. – M. CHASSAGNE B.

ABSENTS EXCUSES

M. COUPEAU D. - Mme TREMON S. — Mme SAVERIO M. - Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Séverine GASBARRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2025.

Adopté à l'unanimité des votants.

1 – Points sur les travaux

- Maison de la santé

M. MORELLINI pour la Commission travaux informe le Conseil Municipal que le crépi de la façade Ouest de la Maison de santé est en cours de réalisation.

- Salle des Templiers

M. MORELLINI informe également le Conseil Municipal que les travaux de la salle des Templiers avancent à une vitesse correcte, que cette salle pourrait être opérationnelle fin avril, début mai.

2 – Compte Financier Unique

DEL_008_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif établi pour la commune et qui était le reflet de la comptabilité de l'année écoulée était associée au Compte de Gestion établi par la trésorerie.

A compter de cette année le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique présenté par Mme VESIN Stéphanie.

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	24 591.37 euros
Résultat antérieur reporté :	326 193.08 euros
Résultat à affecter :	350 784.45 euros

Investissement :

Solde d'exécution :	612 161.41 euros
Solde de restes à réaliser :	- 777 548.10 euros

Besoin de financement :	- 165 386.69 euros
Affectation :	350 784.45 euros
Affectation en réserve :	165 386.69 euros
Report :	185 397.76 euros

Comme l'exige la loi M. le Maire se retire de la salle, Mme VESIN met au vote le Compte Financier Unique qui est adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

3 – Budget 2025

DEL_009_2025 / DEL_010_2025

M. le Maire présente le Budget Prévisionnel pour l'année 2025 qui s'équilibre selon les montants suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section de fonctionnement :</u>
Recettes : 1 115 779.24 euros	Recettes : 1 916 800.39 euros
Dépenses : 1 115 779.24 euros	Dépenses : 1 916 800.39 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif proposé par M. le Maire.

4 – Vote des taux communaux d'imposition

DEL_011_2025

M. le Maire propose que les taux des différentes taxes ne soient pas revalorisés.

Foncier bâti : 28.93 %

Foncier non bâti : 0 %

Cotisation foncière des entreprises : 5.27 %

Taxe d'habitation : 2.81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes FB, FNB, CFE et TH pour l'année 2025.

5 – Vote des subventions

DEL_012_2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|---|---|
| - A.A.P.P.M.A : 365.00 € | - Club de peinture : 365.00 € |
| - A.C.C.A : 1 450.00 € | - Club Karaté (Tai Chi) : 365.00 € |
| - ACMG : 100.00 € | - Comité Croix Rouge : 400.00 € |
| - ADAPEI : 100.00 € | - Comité des fêtes : 9 000.00 € |
| - ADSB : 150.00 € | - FC Brulhois : 4 800.00 € |
| - AFM Téléthon : 365.00 € | - F.N.A.C.A : 100.00 € |
| - AFR : 20 000.00 € | - FNAM : 100.00 € |
| - Amicale du Maquis de Lavit : 100.00 € | - Gymnastique volontaire dunoise : 365.00 € |
| - Amicale des Sapeurs-pompiers : 2 000.00 € | - Les Amis des chats : 365.00 € |
| - APE : 1 300.00 € | - Les Vieux Pistons : 365.00 € |
| - Asso Piégeurs Tarn-et-Garonne : 260.00 € | - Pétanque Dunoise : 365.00 € |
| - Asso Porte-Drapeaux du 82 : 100.00 € | - Les Restos du cœur : 365.00 € |
| - Asso Sportive les Mousquetaires : 10.00 € | - Secours Populaire : 300.00 € |
| - Automne Ensoleillé : 365.00 € | - S.N.E.M.M : 100.00 € |
| - Cercle Culturel : 365.00 € | - Tennis club Dunois : 365.00 € |
| - Chanteurs du Brulhois : 365.00 € | |

6 – Subventions exceptionnelles

DEL_013_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- Association des Parents d'élèves : 500.00 euros (réalisation d'un loto),
- Cercle culturel : 1800.00 euros (Journées Occitanes),
- Ecole de CAUDECOSTE : 149.00 euros (cotisation en fonction des enfants de DUNES scolarisés à CAUDECOSTE),
- Fiesta Banda : 1754.22 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder les subventions suivantes :
 - Cercle culturel : 1800.00 euros,
- De mettre en attente les subventions suivantes :

- Fiesta Banda (plus aucune activité à DUNES),
- Ecole de CAUDECOSTE : seuls les enfants scolarisés à CAUDECOSTE avec autorisation du Maire pourront être pris en considération pour le versement de cette subvention. Une justification en ce sens a été demandé à la Mairie de CAUDECOSTE.
- Décide de ne pas accorder de subvention pour l'organisation d'un loto à l'APE (une subvention exceptionnelle avait été accordée l'année précédente).

7 – Terrain Multisports (City Stade)

DEL_014_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vu de la création d'un terrain Multisports il y a lieu de reprendre une délibération actant le nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement suivant :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Coût prévisionnel : | 68 752.50 euros |
| - Agence Nationale du Sport : | 60 % soit 41 251.50 euros |
| - Etat : | 5 % soit 3437.60 euros |
| - Conseil Départemental : | 5 % soit 3437.60 euros |
| - CC2R : | 10 % soit 6875.25 euros |
| - Mairie de DUNES : | 20 % soit 13 750.50 euros |

8 – Peintures volets Mairie

Après démontage des volets de la Mairie afin de refaire la peinture il s'avère que 6 volets sont irrécupérables et nécessitent un remplacement.

M. ORLANDI propose un devis de 2600.00 euros HT pour la réalisation de ces volets.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier la réalisation de ces volets à M. ORLANDI.

9 – Vente terrain

DEL_016_2025

Comme évoqué lors de la réunion du 04 décembre 2024 et afin de finaliser la vente du terrain jouxtant l'ancien presbytère et propriété de M. BEDOUET et de Mme BULFONI, M. le Maire a sollicité la société SOGEXFO pour le bornage de la partie concernée.

Le montant s'élève à 1428.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société SOGEXFO et charge M. le Maire de le signer.

Le prix de vente du terrain pourrait être de 2100.00 euros.

10 – Demande de M. CRUBILE

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de M. CRUBILE sollicitant la commune afin qu'elle participe aux frais de bornage que M. CRUBILE a demandé pour pouvoir bâtir un mur en limite de propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de participer aux frais de bornage, considérant que la demande aurait dû être effectuée en amont, et que la compétence voirie est communautaire.

11 – Location remorques déchets verts

DEL_015_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les deux bennes mises à disposition gratuitement pour les déchets verts ont une fréquence en augmentation constante.

La livraison remorque vide et l'enlèvement remorque pleine correspondent à une demi-journée d'un employé.

M. le Maire rappelle également que beaucoup de ces déchets verts pourraient être compostés dans la cour d'un jardin ou servir de paillage, ce qui limiterait la quantité amenée sur la plateforme qui sera sans tarder à saturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer la livraison et l'enlèvement des remorques au tarif de 50.00 euros HT la prestation à compter du 1^{er} mai 2025 et charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante.

12 – Mouvement de personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de mutation de M. Thomas VAL, Responsable du Service Technique au 30 mai 2025, il y a lieu de réorganiser le service.

M. Sylvain NOVION actuellement adjoint technique territorial au sein de la commune a fait acte de candidature sur le poste laissé vacant.

M. Dominique ORTISSET actuellement employé territorial en contrat aidé jusqu'au 19 novembre sur la base de 20h pourrait être embauché en qualité d'adjoint technique territorial sur la base de 28h hebdomadaires à compter du 20 novembre 2025.

Cette réorganisation crée un déficit de 28h hebdomadaires en équivalent main d'œuvre par rapport au système actuel.

13 – Rythmes scolaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de refaire les rythmes scolaires tous les 3 ans.

Les parents d'élèves ont émis par vote le souhait de passer de la semaine à 4 jours et demi à 4 jours. Les enseignantes ont également souhaité ce changement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ne seront plus subventionnés par l'Etat en 2025 – 2026 (50.00 euros par enfant par an).

M. le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une démarche avec la Commission scolaire, les Maires de DONZAC et d'AUVILLAR et les Francas avait été entamée afin de mettre en place un « plan mercredi » multisite qui aurait généré des activités le mercredi après-midi.

Ce plan mercredi aurait pu déboucher sur un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole).

Le passage à 4 jours remet en cause le plan mercredi.

En conséquence, si l'inspection académique valide la semaine à 4 jours :

- Les TAP seront supprimés,
- Le « plan mercredi » ne pourra plus être mis en place,

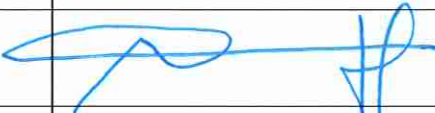


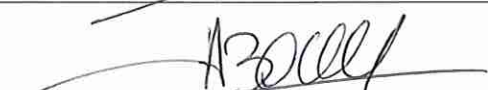

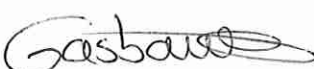

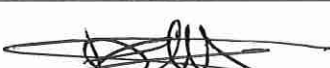
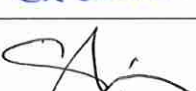
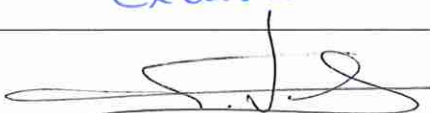

- La journée du mercredi nécessitant davantage de personnel (mercredi matin), les tarifs garderie appliqués ce jour là seront les tarifs vacances soit deux euros la journée,
- Le planning des ATSEM pourra être adapté en conséquence.

FIN DE SÉANCE

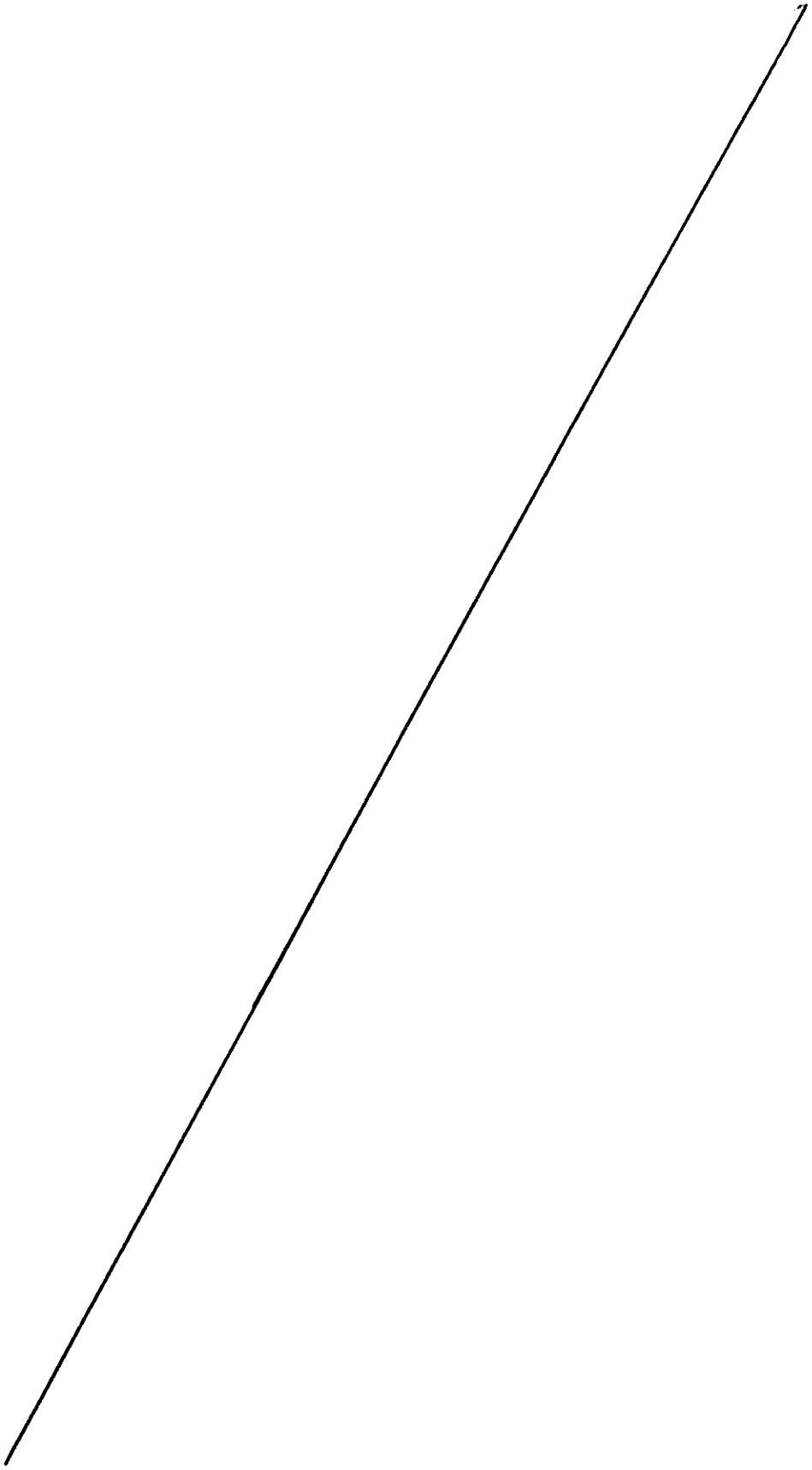


Garreau

**FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2025**

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr ALARY Alain	
Mme VESIN Stéphanie	
Mr DELPECH Michel	
Mme BOUVIER Lina	
Mr MORELLINI Jean-Pierre	
Mme GASBARRE Séverine	
Mr LEMONNIER Dominique	
Mme DETRAU Christelle	
Mr COUPEAU Didier	Excusé
Mme TREMON Stéphanie	Excusée
Mr SPERANDIO Stéphane	
Mme SAVERIO Magali	Excusée
Mr VAL Noël	
Mme SESSOLO Lydia	Excusée
Mr CHASSAGNE Bastien	

Fait à DUNES, le 10/04/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025
Séance n° 3

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Mercredi 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de mai (05/05/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 23 avril 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – Mme VESIN S. – M. DELPECH M. – Mme BOUVIER L. – M. MORELLINI J-P – M. LEMONNIER D. – Mme DETRAU C. – M. COUPEAU D. – Mme SAVERIO M. – M. VAL N. – M. CHASSAGNE B.

ABSENTS EXCUSES

Mme GASBARRE S. - Mme TREMON S. – M. SPERANDIO S. - Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

1 – Points sur les travaux

M. MORELLINI pour la Commission travaux informe le Conseil Municipal de l'évolution des travaux.

- Maison de santé : le crépi de la façade Ouest est terminé.

- Salle des Templiers : la restauration de la salle des Templiers est à ce jour quasiment terminée (isolation, chauffage, électricité, peinture.

Le parquet mériterait un ponçage et une vitrification. Un devis a été demandé à l'entreprise Dupin pour suite à donner.

- La réfection de deux pierres sur la Place des Martyrs est également terminée.

2 – Election du suppléant de la CIAF (Commission Intercommunale de l'Aménagement Foncier)

DEL_017_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un suppléant il y a lieu de revoter afin d'élire un nouveau suppléant.

M. le Maire précise que l'information concernant les dépôts de candidature pour les élections d'un suppléant à la CIAF a été affichée en Mairie et a été déposée dans le cadre des annonces légales comme l'exige la loi dans un journal agréé (La Dépêche du Midi) dans les délais impartis.

M. le Maire précise également qu'à l'issue de la publication, M. Alain POMPIGNAN, a fait part par lettre manuscrite de sa candidature.

L'élection a bulletin secret a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin.

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletins blancs ou nuls : 0

Exprimés : 11

M. POMPIGNAN Alain ayant obtenu 11 voix est élu en qualité de suppléant de la CIAF n° 1.

Le résultat de ce vote est transmis au contrôle de légalité.

M. le Maire précise que les réunions de la CIAF n° 1 auront lieu à ST-CIRICE.

3 – Questions diverses (non inscrites à l'ordre du jour)

1 – Référent signalement violence

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} mai les employeurs publics ont pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement à destination des agents témoins ou victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, menaces et actes d'intimidation.

Le CDG82 propose d'accompagner les collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent, par l'intermédiaire de Monsieur Claude BEAUFILS, actuellement Référent déontologue, laïcité, lanceurs d'alerte du CDG82.

Ce Référent signalement (AVDHAS) a pour mission :

- De recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes ;
- D'orienter l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien ;
- De communiquer le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que cette dernière prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle...).

Pour bénéficier de ce service, les collectivités et établissements publics locaux affiliés du Tarn-et-Garonne devront :

- Saisir pour avis préalable le Comité Social Territorial,
- Délibérer pour adhérer au service et désigner le Référent signalement (AVDHAS) proposé par le CDG82,
- Signer la convention d'adhésion jointe en annexe de la délibération,
- Retourner au CDG82 la délibération et la convention signée.

Coût de ce service : Pour les collectivités et établissements publics affiliés au CDG82, cette mission sera assurée dans le cadre du « support RH », financé

par la cotisation additionnelle déjà versée au Centre de Gestion, sans modification de son taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de saisir le CST pour avis préalable en vue de nommer M. Claude BEAUFILS en qualité de référent signalement (AUDHAS).

2 – Appartement Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Sébastien BOURTHOUMIEU, locataire de l'appartement municipal situé 1 carrelot des Tisserands restituera l'appartement au 30 mai 2025.

A la suite de l'état des lieux de fin de bail il sera nécessaire de décider si des travaux doivent être entrepris.

3 – Terrain Multisports

DEL_018_2025

Comme évoqué dans les réunions précédentes, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant de se prononcer sur la faisabilité il est judicieux de connaître les subventions qui pourraient être obtenues.

L'Agence Nationale du Sport pourrait intervenir à hauteur de 60 % du montant HT et il est nécessaire de délibérer sur l'approbation du projet de création d'un plateau Multisports précisant le coût prévisionnel de 68 752.50 euros HT.

La société MEFRAN se propose également d'établir un devis concernant ce plateau Multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de prendre la délibération comme précisé ci-dessus.

4 – Photocopieur

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur en location chez Novapage n'a pas permis d'imprimer le bulletin municipal en temps et en heure à cause de nombreuses pannes. Les interventions des techniciens n'ont pas permis de résoudre les problèmes.

M. le Maire précise que le contrat de location de 3 ans arrive à échéance en septembre.

La société Novapage propose un nouveau contrat triennal avec un abonnement trimestriel de 770.00 euros HT au lieu de 630.00 euros HT précédemment. Le prix des copies noir et blanc passant de 0.00471 euros HT à 0.035 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que le coût de la nouvelle location est trop élevé et charge M. le Maire de négocier le prix du contrat et de demander un devis à un prestataire concurrent avant de prendre une décision.

5 – Protection informatique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des possibles attaques malveillantes sur les données informatiques des Mairies le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale propose un service de cybersécurité moyennant une cotisation de 1046.33 euros la première année puis 821.25 euros les années suivantes.

Compte tenu des données importantes que détient la Mairie (actes, RIB, documents confidentiels etc...), il semble important de se préserver de ce risque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre de plus amples renseignements sur cette protection.

6 – Mouvement de personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Nadra ZAMATI est liée à la collectivité par un contrat d'apprentissage sur la base de 35 heures par semaine.

Ce contrat se termine le 02 septembre 2025.

Le Conseil Municipal souhaite embaucher Mme ZAMATI qui donne entière satisfaction dans le milieu scolaire (surveillance, aide à la cantine, remplacement d'ATSEM...).

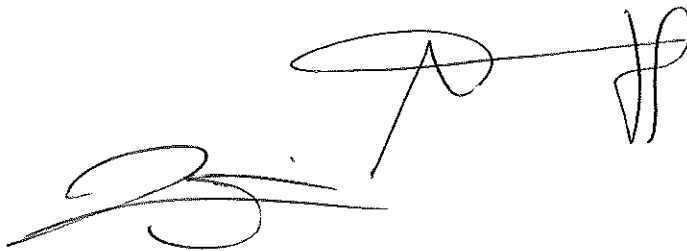
M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette éventuelle embauche est directement liée à la décision de l'académie sur le passage ou non à la semaine à 4 jours.

7 – Demande du Conseil Départemental

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental sollicite les Mairies afin qu'elles interviennent financièrement dans le cadre du fond d'aide aux jeunes en difficultés de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal trouve cette demande curieuse et propose de différer la décision à une prochaine réunion.

FIN DE SÉANCE

The image shows three handwritten signatures in black ink. One signature is positioned to the left of the 'FIN DE SÉANCE' text, and two others are positioned to its right, one above the other.

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025
Séance n° 4

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Lundi 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mai (26/05/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 15 mai 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – Mme VESIN S. – M. MORELLINI J-P – M. LEMONNIER D. – Mme DETRAU C.
– M. SPERANDIO S. – M. VAL N. – M. CHASSAGNE B.

ABSENTS EXCUSES

M. DELPECH M. – Mme BOUVIER L. – Mme GASBARRE S. – M. COUPEAU D. – Mme TREMON S. – Mme SAVERIO M. – Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

1 – Appels d'offres - Choix des entreprises

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité a fixé les critères suivants pour le choix des entreprises :

- Valeur technique : 60 %,
- Prix : 40 %.

A – Extension de la pharmacie

DEL_021_2025

Ont été retenues les entreprises les mieux disantes suivantes :

- Lot n° 1 : démolition / gros œuvre : Entreprise LEDU.
- Lot n° 2 : menuiseries extérieures, serrurerie : Demande de complément de renseignements.
- Lot n° 3 : menuiseries intérieures : Entreprise BANZO.
- Lot n° 4 : plâtrerie, placo : Entreprise SOGYPSE.
- Lot n° 5 : carrelage : Entreprise JOFFRE.
- Lot n° 6 : plomberie : Entreprise FURLAN.
- Lot n° 7 : électricité : Entreprise FURLAN.
- Lot n° 8 : peinture : Entreprise ACTI-RENOV.
- Lot n° 9 : chauffage : Demande de complément de renseignements.

B – Maison des Assistantes Maternelles

DEL_022_2025

- Lot n° 1 : maçonnerie / gros œuvre : Entreprise BERTAGNA.
- Lot n° 2 : charpente, couverture : Entreprise SAFFORES.
- Lot n° 3 : menuiseries extérieures, serrurerie : Entreprise MIROVIL.
- Lot n° 4 : menuiseries intérieures : Entreprise BANZO.
- Lot n° 5 : placoplâtre, plâtrerie : Entreprise SOGYPSE.
- Lot n° 6 : carrelage : Demande de complément de renseignements.
- Lot n° 7 : plomberie : Entreprise LGC.
- Lot n° 8 : électricité : Entreprise FURLAN.
- Lot n° 9 : peinture / sols souples : Entreprise ACTI-RENOV.
- Lot n° 10 : VRD / terrassement : Demande de complément de renseignements.
- Lot n° 11 : chauffage : Demande de complément de renseignements.

2 – Cantine

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle inopiné a eu lieu à la cantine le 13 mai 2025 de la part de la DDSPP (Direction Départementale de l'emploi, du

travail des Solidarités et de la Protection des Populations) au titre de la sécurité sanitaire des aliments.

Un rapport a été établi mettant en évidence certaines non conformités mineures qu'il conviendra de régler dans un délai imposé de trois mois.

M. le Maire propose que ces non conformités qui concernent en majorité le matériel et les locaux soient traitées pendant les vacances d'été en régie par les employés municipaux ou des entreprises le cas échéant.

M. le Maire précise également que « la marche en avant » réglementaire précise que les employés ne doivent pas entrer dans le local de préparation par la même porte que les enfants. De ce fait, il est impératif que le personnel entre dans les vestiaires par la porte de service côté Nord. Une information sera faite au personnel de cantine en ce sens, un panneau sera mis en place.

3 – Matériel informatique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les ordinateurs de la Mairie ne seront plus compatibles avec le passage à WINDOWS 11 qui aura lieu au mois d'octobre.

Un ordinateur devra être remplacé, deux autres seront reconfigurés.

La société SMI, prestataire du Centre De Gestion propose un devis pour cette prestation pour un montant 1144.02 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par la société SMI et charge M. le Maire de passer la commande.

4 – Subvention exceptionnelle

DEL_020_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant l'abondement de 3.00 euros de l'heure pour la formation des sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créditer l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la somme de 360.00 euros et charge M. le Maire de procéder au paiement.

5 – Subvention Rugby club du Brulhois

DEL_023_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention de fonctionnement pour le RCB avait été mise en suspens, qu'à ce jour il convient de verser cette subvention.

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité de verser une subvention de 4300.00 euros au RCB et charge M. le Maire de procéder au paiement.

6 – Stationnement

Certains conseillers souhaitent qu'une information soit faite concernant le stationnement des véhicules dans les carrelots.

M. le Maire rappelle qu'effectivement les carrelots sont des voies de circulation et qu'en aucun cas elles ne doivent servir de parking.

M. le Maire rappelle également que la Place du Foirail dispose d'un nombre important de places de parking qui peuvent absorber l'augmentation du nombre de véhicules.

Une information sera diffusée sur PanneauPocket à ce sujet.

7 – Rencontre Dentiste

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Tatiana TILVAN, dentiste remplaçante est à la recherche d'un lieu d'installation.

Après en avoir visité les locaux du cabinet dentaire et une salle disponible à la maison de santé il s'avère que les locaux sont trop exigus pour ce genre d'activité.

Une autre solution est à l'étude pour essayer d'accueillir Mme TILVAN dans de bonnes conditions.

8 – Lotissement PINOSA

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Orange qui souhaite enterrer le réseau téléphonique cuivre lors de la tranche technique cuivre (eau, électricité...).

Compte tenu du fait que le réseau cuivre doit disparaître en 2027 le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de cette demande et souhaite que la Mairie se rapproche d'octogone fibre pour connaître les conditions d'enfouissement de la fibre.

9 – Décision Modificative (BP 2025)

DM 1 2025

M. le Maire :

- informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter la somme de 5 633.00 € en crédit à l'article 2131-56 (éclairage public),

- précise que cette somme a été imputée aux articles 21538-91, 21538-98 et 21538-99,

- informe le Conseil Municipal que ce virement a été effectué le 26/05/2025 à la demande de la Trésorerie.

10 – Travaux d'urgence de la toiture de l'Eglise

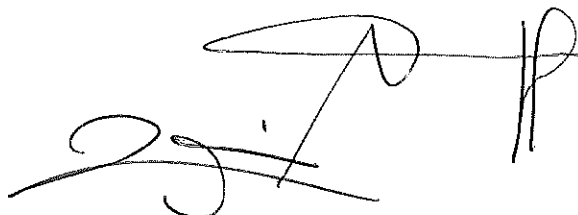
DEL 024 2025

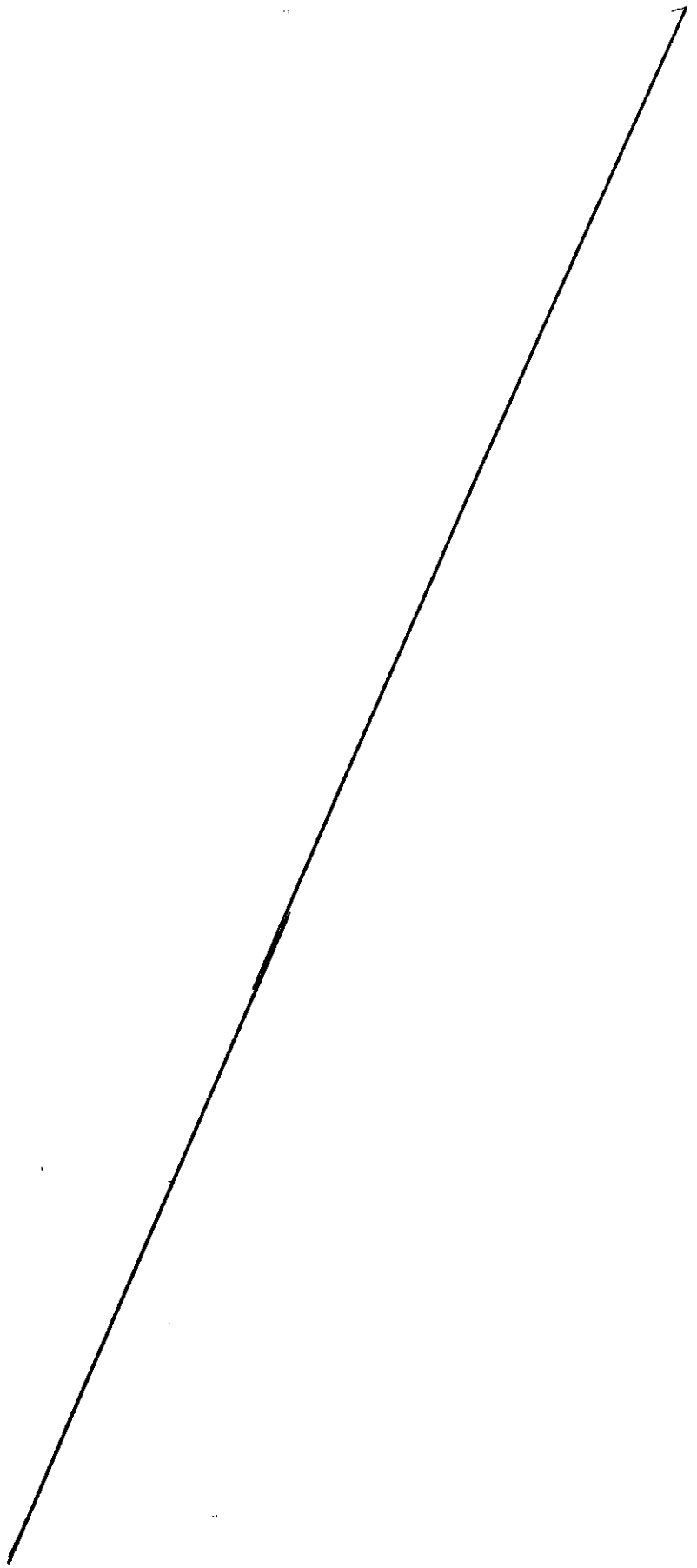
M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de la DRAC, il y a lieu de reprendre une délibération actant le nouveau plan de financement pour des travaux d'urgence de la toiture de l'Eglise Sainte Madeleine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement suivant :

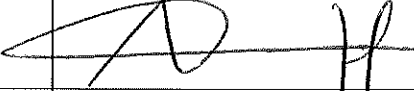
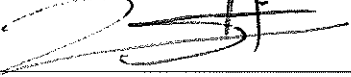
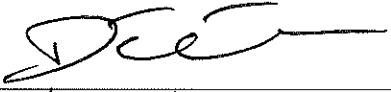

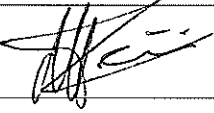
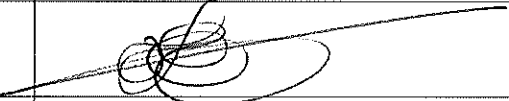


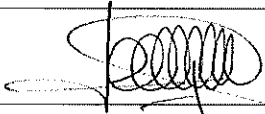
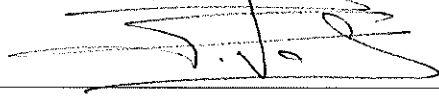

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - Coût prévisionnel : | 31 976.25 euros |
| - Etat / DRAC : | 25 % soit 7 994.06 euros |
| - Région : | 15 % soit 4 796.44 euros |
| - Conseil Départemental : | 20 % soit 6 395.25 euros |
| - CC2R : | 20 % soit 6 395.25 euros |
| - Mairie de DUNES : | 20 % soit 6 395.25 euros |

FIN DE SÉANCE

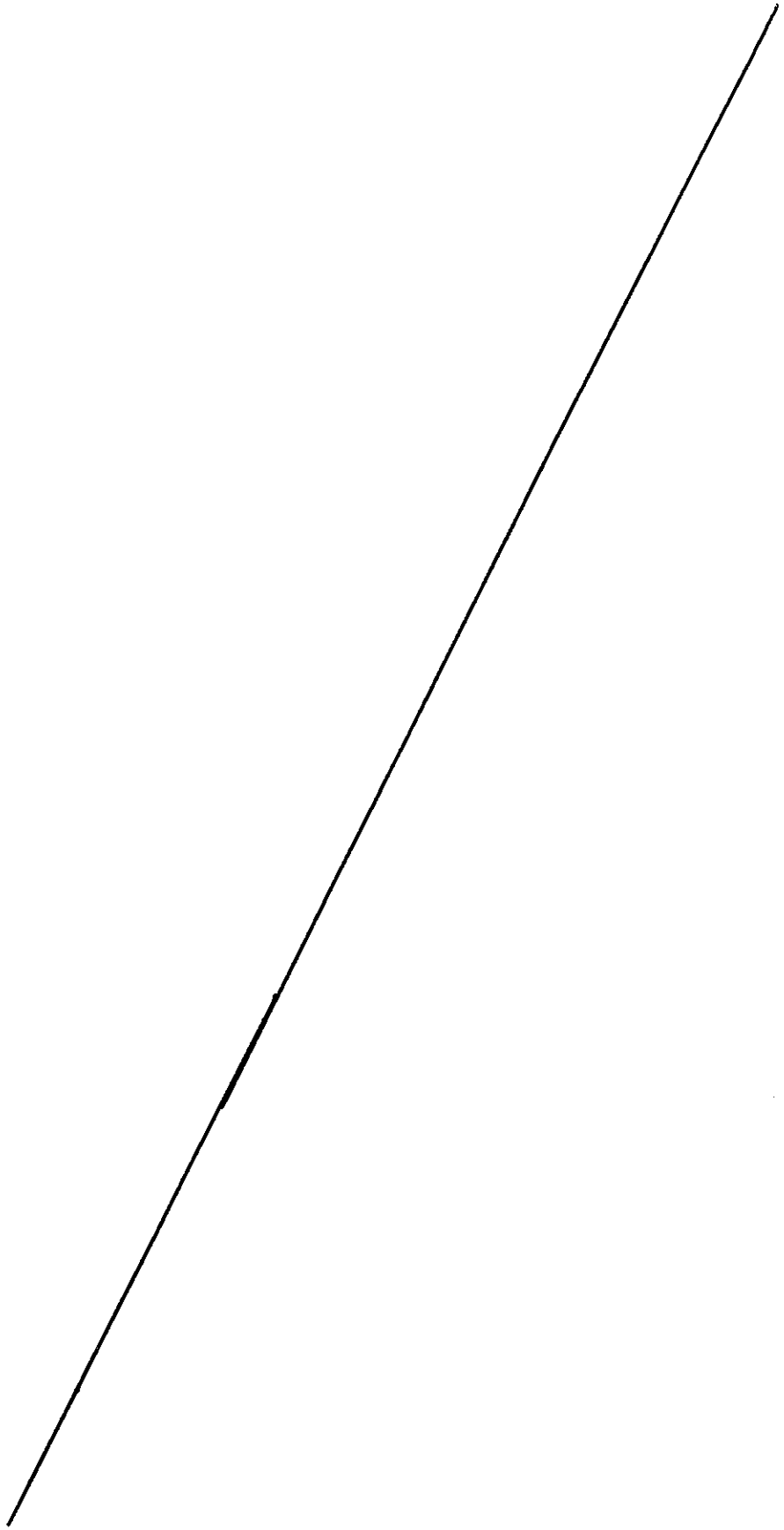




**FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 05/05/2025**

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr ALARY Alain	
Mme VESIN Stéphanie	
Mr DELPECH Michel	
Mme BOUVIER Lina	
Mr MORELLINI Jean-Pierre	
Mme GASBARRE Séverine	Excusée
Mr LEMONNIER Dominique	
Mme DETRAU Christelle	
Mr COUPEAU Didier	
Mme TREMON Stéphanie	Excusée
Mr SPERANDIO Stéphane	Excusé
Mme SAVERIO Magali	
Mr VAL Noël	
Mme SESSOLO Lydia	Excusée
Mr CHASSAGNE Bastien	

Fait à DUNES, le 05/05/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025
Séance n° 5

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Lundi 7 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois de juillet (07/07/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 30 juin 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

Mr ALARY A, Mme VESIN S, Mr DELPECH M, Mme BOUVIER L, Mr MORELLINI J-P, Mr LEMONNIER D, Mr COUPEAU D, Mme SAVERIO M, Mr VAL N, Mr CHASSAGNE B.

ABSENTS EXCUSES

Mme GASBARRE S, Mme DETRAU C, Mme TREMON S, Mr SPERANDIO S, Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

1 – Appels d'offres - Choix des entreprises

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 26 Mai 2025 certains lots n'avaient pas été attribués et qu'avant de pouvoir notifier des entreprises, il convient que le lot soit attribué.

A – Extension de la pharmacie

DEL_025_2025

Après en avoir délibéré, ont été retenues les entreprises les mieux disantes suivantes :

- Lot n° 2 bis : menuiseries extérieures, serrurerie : Entreprise MIROVIL
- Lot n° 9 : chauffage : Entreprise IMS PAC&CLIM
- Lot n°1 bis : charpente – désamiantage : Entreprise SCA

DEL_026_2025

Le montant total des travaux de la Pharmacie et du logement de l'étage est donc réévalué à : 231 720,67 € HT. Il est nécessaire de réévaluer le coût de la maîtrise d'œuvre et d'accepter l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre (moins-value de 320.76€) soit un montant de 22 013,46 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant de l'avenant N°1 du contrat de maîtrise d'œuvre
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DEL_027_2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le Maître d'œuvre fasse une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour les travaux de l'extension de la Pharmacie et l'aménagement du logement à l'étage. L'Agence de Maîtrise d'œuvre BOISSEAU nous propose un devis de 2 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la mission SPS soit confiée au cabinet Boisseau pour un montant de 2000,00 euros.

B – Maison des Assistantes Maternelles

DEL_028_2025

Après en avoir délibéré, ont été retenues les entreprises les mieux disantes suivantes :

- Lot n° 6 : carrelage : Entreprise AMR
- Lot n° 11 : chauffage et climatisation : Entreprise FURLAN
- Lot n° 10 : terrassement VRD : Entreprise HUGON

DEL_029_2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux de la création de la Maison d'Assistantes Maternelles a été réévalué et qu'il convient d'approuver l'avenant 1 au marché initial.

Le coût total du Marché pour les travaux création de la Maison d'Assistantes Maternelles est désormais de 377 110.06 € HT

Le montant de l'avenant N°1 du contrat de maîtrise d'œuvre présenté est de 33 562.80 € soit une moins-value de 1 129.03 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant de l'avenant N°1 du contrat de maîtrise d'œuvre
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DEL_030_2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le Maître d'œuvre fasse une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour les travaux de création de la MAM. L'Agence de Maîtrise d'œuvre BOISSEAU nous propose un devis de 2 000 € HT (1000 € HT pour la phase de conception et 1000 € HT pour la phase de réalisation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la mission SPS soit confiée au cabinet Boisseau pour un montant de 2000.00 euros.

2 – Désignation du référent signalement violence

DEL_031_2025

Comme évoqué lors de la réunion du 05 mai 2025 la nomination de M. Claude BEAUFILS, référent proposé par le Centre De Gestion, il convenait de saisir l'avis du Comité Social Territorial.

Le CST ayant donné un avis favorable, il est aujourd'hui nécessaire de :

- Prendre une délibération afin d'adhérer au service et désigner le référent,
- Signer la convention d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Charge M. le Maire de prendre une délibération afin de désigner M. Claude BEAUFILS comme « référent signalement »,
- De signer la convention d'adhésion au service proposé par le CDG.

3 – Nouveau règlement cantine et garderie

DEL_032_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du passage de 4 jours et demi à 4 jours, il y a lieu de modifier le règlement intérieur de cantine et de garderie et d'adapter les tarifs notamment celui de la garderie du mercredi qui sera un jour de garderie complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la Commission des Affaires Scolaires.

4 – Besoins en personnel

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Christelle FAUGEROUX (emploi PEC) et Mme Nadra ZAMATI (contrat d'apprentissage) terminent leur contrat début septembre.

Après avis de la Commission du personnel et compte tenu qu'il n'existe plus aujourd'hui d'emplois aidés et pour les besoins du service, M. le Maire propose que :

- Mme Christelle FAUGEROUX soit embauchée sur un contrat CDD de 20h du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 en qualité d'agent technique.
- Mme Nadra ZAMATI qui à la suite de son contrat d'apprentissage a acquis le CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance), pourrait être embauchée sur un contrat CDD de 30h du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de procéder aux deux embauches.

5 – Personnel service technique

A la suite de la mutation de M. Thomas VAL, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'embaucher un agent technique territorial de classe C sur la base de 35h par semaine.

Un appel à candidature pourrait être effectué prochainement.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte d'embaucher un agent technique territorial sur la base de 35h par semaine et charge M. le Maire de procéder à l'appel à candidature.

DEL_036_2025

DEL_037_2025 modifiant la DEL_036_2025

DEL_038_2025

Pour pallier aux congés des agents du service technique et suite à un accroissement d'activité, M. le Maire propose de créer un emploi non permanent de 35h au service technique à compter du 1^{er} septembre.

6 – Toiture église (travaux d'urgence)

DEL_033_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de M. FOU DRAL, ingénieur de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de Mme COULON (Bâtiments de France), il a été convenu d'effectuer les travaux sur la toiture de l'église.

La première tranche pourrait être consacrée à la réfection à neuf des toitures des chapelles nord et sud et de la toiture de la salle Sainte-Cécile, ces toitures présentant un caractère d'urgence.

L'entreprise EIRL PERRETTE propose un devis de 31 976.25 € HT comprenant le remplacement des coulants par des tuiles à tenon neuves et la pose d'un écran sous toiture, les tuiles de couvertures de récupération seront crochetées après brossage et traitement anti mousse. La zinguerie sera refaite à neuf.

Une subvention de 7994.06 € est d'ores et déjà actée de la part de la DRAC.

M. le Maire précise que nous sommes en attente des subventions du département et de la CC2R.

La région : 15000.00 € pour la totalité des travaux qui s'élèvent à 320 183.90 € HT.

7 – Subvention exceptionnelle

DEL_035_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ACCA de DUNES (société de chasse) doit se mettre en conformité au niveau du laboratoire de préparation et qu'à ce titre la fédération des chasseurs leur demande de mettre en place une chambre froide de plus grande capacité.

Le coût de cette opération avoisinerait les 10 000.00 euros.

L'ACCA souhaite obtenir de la Mairie une subvention de 3000.00 euros afin de ne pas affaiblir sa trésorerie.

L'ancienne chambre froide étant en parfait état, la Mairie pourrait la récupérer pour l'installer sur une palette ou une remorque et la mettre à disposition suivant des critères déterminés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de récupérer la chambre froide existante et charge M. le Maire de créditer le compte de l'ACCA d'un montant de 3000.00 euros par le versement d'une subvention exceptionnelle.

8 – Installation Maison de Santé

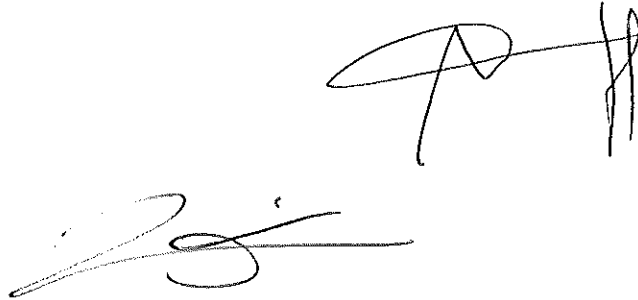
DEL_034_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme RODIGHIERO Isabelle (santé psy) souhaite s'installer dans un local de la Maison de Santé en qualité de psychologue, psychothérapeute.







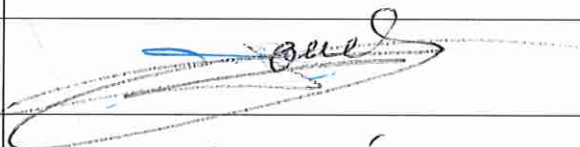

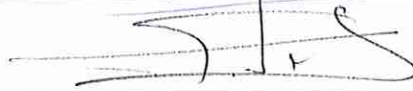
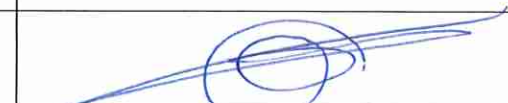
M. le Maire précise qu'un local encore vacant pourrait satisfaire cette demande moyennant un loyer de 180.00 mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soit mis à disposition ce local aux conditions tarifaires fixées à partir du 1^{er} août 2025.

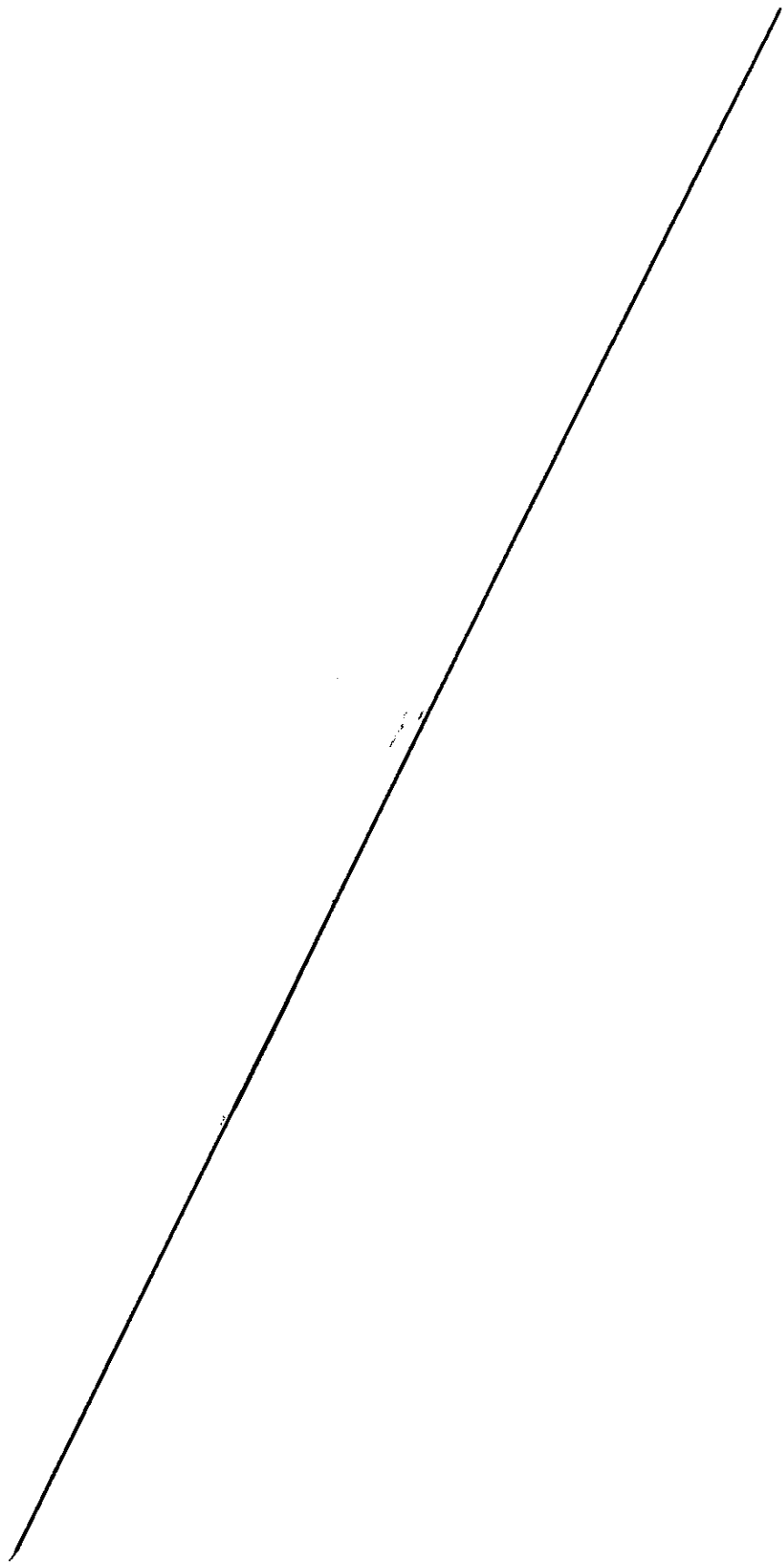
FIN DE SÉANCE

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the right is more complex, featuring a large loop and a vertical line. The signature on the left is simpler, with a prominent loop and a horizontal line.

**FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2025**

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr ALARY Alain	
Mme VESIN Stéphanie	
Mr DELPECH Michel	
Mme BOUVIER Lina	
Mr MORELLINI Jean-Pierre	
Mme GASBARRE Séverine	Excusée
Mr LEMONNIER Dominique	
Mme DETRAU Christelle	Excusée
Mr COUPEAU Didier	
Mme TREMON Stéphanie	Excusée
Mr SPERANDIO Stéphane	Excusé
Mme SAVERIO Magali	
Mr VAL Noël	
Mme SESSOLO Lydia	Excusée
Mr CHASSAGNE Bastien	

Fait à DUNES, le 07/07/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025 – Séance n°6

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Lundi 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois d'octobre (13/10/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 06 octobre 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

Mr ALARY A, Mme VESIN S, Mr DELPECH M, Mme BOUVIER L, Mr MORELLINI J-P, Mme GASBARRE S, Mr LEMONNIER D, Mme DETRAU, Mr COUPEAU D, M. SPERANDIO, Mr VAL N, Mr CHASSAGNE B.

ABSENTS EXCUSES

Mme TREMON, Mme SAVERIO, Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Séverine GASBARRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

1 – Point travaux

- MAM

M. MORELLINI pour la Commission travaux informe le Conseil Municipal que le plancher hourdi de la construction est coulé et que l'entreprise attend le délai de séchage avant de continuer les travaux.

- Pharmacie

M. MORELLINI informe le Conseil Municipal que les travaux de désamiantage de la toiture sont terminés et que la couverture est quasiment achevée.

- Voirie

M. DELPECH pour la Commission voirie informe le Conseil Municipal :

- Que les travaux de réfection des trottoirs Rue des Peupliers et Rue des Figuiers sont terminés,
- Que les travaux de réfection de la VC 10 ainsi que le De la VC 1 sont en cours et que ces routes seront goudronnées prochainement.

2 – Terrain Multisports

DEL_039_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ESBTP signalisation propose 2 devis de fourniture de matériel.

Le premier de marque Qualicité pour un montant de 69 084.75 euros HT et le deuxième de marque MEFRAN pour un montant HT de 70 254.75 euros.

M. le Maire précise qu'à ce jour les subventions suivantes sont actées :

- 21 000.00 € de l'Agence du Sport,
- 17 188.00 € de l'état (DETR),
- 13 750.00 € de la CC2R.

M. le Maire indique également que la subvention du Conseil départemental n'est pas encore connue mais devrait être d'environ 3500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la structure MEFRAN et charge M. le Maire de passer commande auprès de la société ESBTP signalisation après que la Commission travaux se soit prononcée sur le choix des couleurs.

3 – Sécurité Promenade de Versailles, Rue des Peupliers et Promenade du château

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande d'un riverain concernant la vitesse et la sécurité sur les voies, il a fait appel à M. CAPELLE, technicien voirie de la CC2R qui a la compétence en la matière.

Dans un premier temps, M. CAPELLE propose de mettre des radars pédagogiques enregistreurs afin de connaître les vitesses sur ces tronçons.

Le rond-point de l'Olivier pourrait être transformé en rond-point franchissable, ce qui éviterait aux poids lourds et aux engins agricoles de prendre ce rondpoint à contre sens.

A la suite de l'étude des vitesses seront envisagées les moyens qui s'imposent (ralentisseurs, chicanes, etc...).

Le pancartage de la déviation des poids lourds par la Promenade des Remparts, la place du Foirail et l'Avenue des Pyrénées sera redimensionné car trop petit et quelque fois mal positionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions et charge M. le Maire de donner son accord auprès de la CC2R.

Certains conseillers municipaux demandent pourquoi le dos d'âne situé Rue des Pyrénées est plus loin de l'entrée du village qu'initialement.

M. le Maire précise que la position a été déterminée conjointement avec le Département lors de la réfection de la voirie afin de ne pas trop nuire (bruit) aux habitants des premières maisons du village.

4 – Achat foncier

DEL_047_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PRESANI Christelle propose de céder une parcelle de terrain de 720 m² qui jouxte celle où est construite la MAM.

Cette parcelle qui débouche sur le Chemin de las Vignettes permettrait l'accès aux garages du sous-sol de la MAM, une partie pourrait être aménagée en espace vert ou jardin d'agrément.

Après négociation, Mme PRESANI accepte la vente de ce terrain pour une somme de 15 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 2 voix contre accepte l'acquisition de ce terrain et charge M. le Maire de contacter un notaire afin de finaliser cette transaction.

5 – Avenant n° 3 – Maîtrise d'œuvre Maison de Santé

DEL_040_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que les travaux de la Maison de Santé sont terminés,
- Que le coût total est de 354 180.00 €,
- Qu'il y a lieu de réévaluer le montant de la maîtrise d'œuvre en fonction de cette somme soit une plus-value de 2953.42 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal au sujet du fonctionnement annuel de la Maison de Santé :

- Recettes : 13 080.00 € (loyers)
- Dépenses :
 - Personnel ménage : 5200.00 €
 - Electricité : 3450.00 €
 - Eau : 120.00 €
 - Maintenance élévateur : 872.00 €

Soit un total de dépenses de 9732.00 € sur un solde positif de 3348.00 € permettant un éventuel besoin d'entretien.

6 – Délégation du droit de préemption

DEL_041_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'avait à ce jour aucun droit de préemption sur les ventes immobilières.

Depuis la mise en place du PLUI-H, la CC2R a cette compétence et peut la déléguer aux communes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité la délégation de la CC2R pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et AU (urbanisées et à urbaniser) à l'exception des zones UX (secteur économique lié aux zones d'activité) et 1AUX (secteur à urbaniser lié aux zones d'activités).
- Donne délégation à M. le Maire pour l'exercice du Droit de Préemption au profit de la commune.
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la délibération.

7 – Prime d'action sociale

DEL_043_2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prime d'action sociale attribuée aux employés en poste au 1^{er} décembre était de 180.00 € jusqu'en 2023.

Cette prime avait été réévaluée en décembre 2024 pour un montant de 230.00 euros.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir à 230.00 euros la prime versée aux employés.

8 – Recrutement

DEL_044_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur la mise à jour du tableau des effectifs.

- 2 postes vacants d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe (M. NOVION et M. POMPIGNAN ont été titularisés),
- 1 poste vacant d'adjoint technique territorial à 35h (en cours de recrutement).

- **Recrutement service technique**

La commune a embauché un adjoint technique territorial sur la base de 35h au 1^{er} octobre 2025, cet employé ne convenant pas au profil recherché a démissionné au cours de la période d'essai.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place une deuxième embauche pour remplacer un emploi aidé en arrêt maladie et qui termine son contrat au 1^{er} novembre.

- **Personnel garderie**

DEL_054_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de personnel à venir à la garderie :

- Mme Christelle FAUGEROUX termine un CDD de 20h en janvier,
- Mme Patricia RUMI prendra sa retraite également en janvier,
- Mme LAFFITTE Laura actuellement employée sur un contrat de 30h souhaite passer à 35h et Mme Christelle FAUGEROUX actuellement sur un CDD de 20h souhaite passer à 30h.

Il semblerait que pour les besoins du service notamment de cantine et de garderie le nombre d'employés serait plus polyvalent que le nombre d'heures.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de créer un poste à 20h00 à partir du 01/01/2026 et charge la Commission du personnel d'étudier la possibilité d'un planning adapté.

9 – Baux Maison de Santé

DEL_048_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Lisa SANTACREU souhaite s'installer à la Maison de Santé en qualité de réflexologue, que Mme Anne Laure SANDRONE souhaite également s'installer à la Maison de Santé en qualité de Kinésologue.

Après concertation ces deux nouvelles praticiennes pourraient partager le local de Mme Florence GIL, naturopathe ainsi que le loyer à raison de deux jours par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer le local de la Maison de Santé et charge M. le Maire d'établir les contrats de baux correspondants.

10 – Installation hypnothérapeute

DEL_050_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marina SOUILLAC souhaite s'installer sur notre commune en qualité d'hypnothérapeute.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme SOUILLAC pourrait s'installer dans l'ancien cabinet dentaire moyennant un loyer de 180.00 euros mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer l'ancien cabinet dentaire à Mme Marina SOUILLAC moyennant un loyer de 200.00 euros mensuel charges comprises. Mme SOUILLAC s'acquittera de la taxe foncière.

11 – Dératisation

DEL_045_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention de 40% au Conseil départemental concernant les frais de dératisation engagés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soit demandé une subvention de 534.00 euros soit 40% du montant facturé.

12 – Demande de Mme Anne-Gaëlle CARRIERE (Kiné)

DEL_053_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CARRIERE souhaiterait utiliser la salle des jeunes pour y exercer une activité de pilates médical.

M. le Maire précise que Mme CARRIERE n'exerce pas cette activité sous forme associative mais à titre privé et qu'à ce titre il convient d'appliquer une location rémunérée pour l'utilisation de cette salle qui serait utilisée par Fiesta Banda le vendredi soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil suggère à l'unanimité qu'une rencontre avec Mme CARRIERE soit programmée afin de convenir d'une entente concernant cette location.

13 – Devis débroussaillage

DEL_050_2025

Comme évoqué précédemment M. DELPECH présente un devis de débroussaillage à l'aide d'un robot sur les parcelles ZY 127, 131 et 30 ; parcelles qui sont en contrebas de la promenade des Remparts et qui avaient été plantées d'oliviers.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soit fait un essai d'une journée moyennant le prix de 1200.00 euros et charge M. le Maire de prendre la délibération adéquate.

14 – Subvention exceptionnelle

DEL_051_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la gymnastique volontaire dunoise compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents, manque de matériel et qu'à ce titre souhaiterait obtenir une subvention exceptionnelle de 500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'octroyer une subvention de 500.00 euros à la gymnastique volontaire dunoise et charge M. le Maire de verser cette subvention.

15 – Vente trompettes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Honorine BURGALASSE souhaiterait racheter les 16 trompettes que la Mairie avait acheté en 2013 pour un montant HT de 3588.00 euros.

Ces trompettes utilisées pour les activités périscolaires ne sont plus utilisées suite à la suppression des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite que Mme BURGALASSE fasse une proposition qui déterminera la vente ou non de ce matériel.

16 – Ascenseur Maison de Santé

DEL_051_2025

Certains Conseillers Municipaux alertent M. le Maire concernant les pannes récurrentes de l'ascenseur de la Maison de Santé.

M. le Maire précise que dans la plupart des cas les pannes sont dues à une mauvaise utilisation.

M. le Maire précise qu'un téléphone d'urgence avec appel en cascade va être mis en place prochainement sans abonnement, le prix de l'abonnement étant compris dans la convention de maintenance.

Le Conseil Municipal propose qu'une formation sur le fonctionnement et l'évacuation en cas de blocage soit faite aux intervenants de la Maison de Santé.

Cet ascenseur étant situé plein Ouest, des écrans thermiques pourraient être collés sur les vitres concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et charge M. le Maire d'organiser une formation et de prendre renseignements afin de réduire l'ensoleillement de l'ascenseur.

17 – Canalisation gaz TEREGA

DEL_046_2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application du livre V du code de l'environnement une consultation du public est ouverte sur le territoire de la commune de Dunes concernant l'autorisation de construire et exploiter les déviations de tronçons de la canalisation de transport de gaz naturel « Valence d'Agen » par la société TEREGA.

Cette consultation n'ayant provoqué aucune contestation M. le Maire propose que le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable à ce sujet.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération correspondante peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18 – Questions diverses

- **Banc de l'Amitié**

Un agent de l'école propose de mettre un banc de l'amitié dans la cour des primaires. Ce banc pourrait être peint et décoré par les enfants et serait une solution pour prévenir le harcèlement et l'isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe de ce banc de l'amitié et charge M. le Maire de voir avec le Service Technique la possibilité de récupérer un banc dans le stock de la commune.

- **Fresque de l'école**

Un agent de l'école demande s'il est possible de peindre une fresque sur le muret de l'école. Ce travail éducatif serait réalisé par les enfants de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet.

- **Plaque commémorative**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de M. DIETZ délégué départemental du corps Franc Pommiers qui souhaiterait que la commune attribue un emplacement (rue, place, etc...) à M. le Colonel Roland CHALVEL, ancien résistant né à Dunes et condamné à mort à Dunes par l'occupant Nazi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite que de plus amples renseignements soient pris sur la personne de M. CHALVEL afin de pouvoir prendre une décision.

- **Festivités de fin d'année**

- **Repas élus et agents**

Ce repas pourrait avoir lieu le mercredi 10 décembre dans un restaurant qui reste à déterminer. Plusieurs devis seront demandés à différents établissements.

- **Repas des aînés**

DEL_042_2025

Ce maintenant traditionnel repas pour les aînés de 70 ans et plus pourrait se dérouler le 11 janvier 2026.

Mme GASBARRE pour la Commission fêtes et cérémonies, propose deux devis d'animation émanant de SISTERS 47 pour un montant de 500.00 € et le duo René CECCO pour un montant de 400.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le duo René CECCO pour animer cet après-midi.

Cocci Market propose sur les mêmes bases qu'en 2025 un repas à 18.00 € auquel il faut ajouter les vins et la coque des Rois.

Le tarif de la journée pour les accompagnants serait de 25.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer la confection du repas à Cocci Market.

- **Vœux aux élus, aux employés et aux présidents d'association**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu comme tous les ans de fixer la date de présentation des vœux aux élus, employés et présidents d'associations.

La date du 17 décembre pourrait convenir pour cette manifestation.

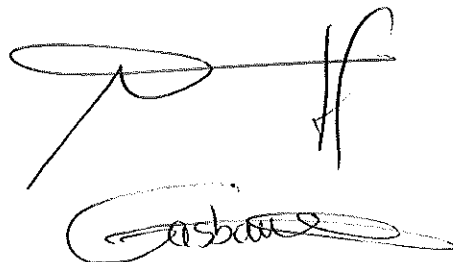
La préparation du buffet dinatoire sera confiée aux employés de la cantine.

Après délibération, l'unanimité du Conseil Municipal accepte ces propositions.


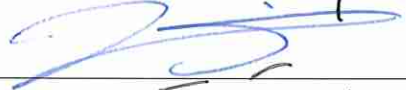

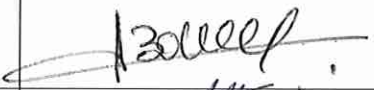

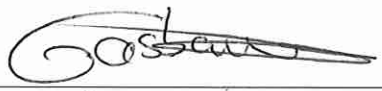
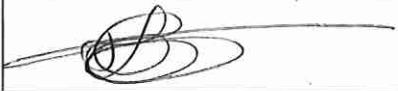





- **Vente terrain ancien presbytère : DEL_052_2025**

- **Achat d'un nouveau véhicule pour le service technique : DEL_055_2025**

FIN DE SÉANCE

The image shows three handwritten signatures in black ink. The top signature is a stylized, cursive signature. Below it is another signature, also in cursive, which appears to be 'Casbani'. The third signature is a long, horizontal, wavy line.

**FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2025**

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr ALARY Alain	
Mme VESIN Stéphanie	
Mr DELPECH Michel	
Mme BOUVIER Lina	
Mr MORELLINI Jean-Pierre	
Mme GASBARRE Séverine	
Mr LEMONNIER Dominique	
Mme DETRAU Christelle	
Mr COUPEAU Didier	
Mme TREMON Stéphanie	Excusée
Mr SPERANDIO Stéphane	
Mme SAVERIO Magali	Excusée
Mr VAL Noël	
Mme SESSOLO Lydia	Excusée
Mr CHASSAGNE Bastien	

Fait à DUNES, le 13/10/2025

